



DIRECTION DE L'EXPLOITATION
ET DE L'ETABLISSEMENT
SOUS-DIRECTION EXPLOITATION
DES SYSTEMES OPERATIONNELS
DIVISION EXPLOITATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

SEPRA

le 5 février 2002
DEE/EO/ST/SEPRA N° 02-008

B.T.

V/Réf. : P.V. N° 1406/2001

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,

GENDARMERIE NATIONALE Compagnie ou Escadron		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF BORDEREAU D'ENVOI DE PROCEDURE		
Unité BT.			BE	N° Feuille 1
Code unité	Procès-Verbal 1406 / 2001			

<i>Analyse et références :</i> OBSERVATION D'UN PHENOMENE AERIEN NON IDENTIFIE (P.A.N.)	
<i>Date :</i>	Dimanche 7 octobre 2001
<i>Heure :</i>	19 heures 30
<i>Commune :</i>	
<i>Description lieu :</i>	Massif montagneux

NUMERO	DESIGNATION
1	Procès-verbal de synthèse
2	Procès-verbal d'investigation (témoignage de monsieur M)
3	Procès-verbal d'investigation (témoignage du gendarme L)
4	Dessin du P.A.N. réalisé par le gendarme L
5	Listing des appels reçus par les C.O.G. des départements de
6	Bulletin météorologique de la soirée du 7 octobre 2001

DESTINATAIRES		CLOTURE	TRANSMISSION
1	M. le Préfet	Le 24 octobre 2001	26 OCT 2001
1	M. le Général, commandant la Région aérienne		
2	<u>Direction Générale de la Gendarmerie Nationale</u> - Bureau Défense Opération - Sous-Direction des Opérations - Bureau Renseignement Situation, dont copie à l'attention du Service d'Expertise des Phénomènes des Rentrées Atmosphériques (SEPRA)		
1	Archives	Date et signature	

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF		
Compagnie				
Unité Bt			PROCES-VERBAL D'INVESTIGATION	
Code unité	Procès-Verbal 1406 / 2001	N° Pièce 2	N° Feuillet 1	

NATURE DE L'INFRACTION – REFERENCES

OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

Nous soussigné lieutenant C _____ L _____, adjoint du commandant de compagnie à _____

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 mai 1903 relatif au service et à l'organisation de la gendarmerie nationale,
Rapportons les opérations suivantes.

Le 18 octobre 2001, à 17 heures 35, nous, lieutenant C _____, prenons attache par téléphone avec monsieur M _____ J _____, témoin oculaire d'un phénomène aérospatial non identifié. Sur son identité, le témoin nous communique les renseignements suivants : **M _____ J _____**, né le _____ à _____, chercheur en économie, demeurant _____, résidant actuellement _____, où il effectue des travaux d'entretien au bénéfice de l'association « _____ » dont il est un bénévole.

Orientant le sujet de discussion sur le phénomène observé, nous notons les propos et explications prononcés par notre interlocuteur :

« Dimanche 7 octobre 2001, à 19 heures 30, je me trouvais dans l'escalier du chalet qui mène du premier au deuxième étage quand j'ai aperçu les deux objets : un gros objet vert, de la taille d'une balle de tennis, avec à côté, dans une trajectoire parallèle, à droite, à une distance de « trois balles de tennis », enfin plus précisément bras tendu à une largeur de doigt, une étoile filante de couleur blanche. En comparaison, l'objet vert était très très gros si l'objet blanc est un point blanc comme une étoile. En prenant le petit doigt comme référence, bras tendu, l'objet vert était gros comme le bout de la première phalange.

Concernant la trajectoire, les deux objets venaient d'entre le Pic _____ et le Col _____ et allaient vers les Aiguilles _____. Ils sont tombés derrière la montagne dans l'axe _____ / Col _____. Donc on sait exactement où c'est tombé.

Je n'ai aucune idée exacte sur l'altitude. Le phénomène est passé « derrière les montagnes ». Sachant que le Col _____ culmine à 2300 mètres, que _____ est à 1600 mètres, par un calcul rapide, on peut estimer l'altitude à 3500 mètres. L'angle de chute était de 35 – 45°, non plutôt 45°.

Le gros objet était de couleur vert émeraude très clair, incandescent, très brillant. Par déduction, j'ai pensé que c'était un « satellite qui brûlait ». Je n'ai pas entendu de bruit accompagnant cette observation. Plus exactement, je ne me souviens pas d'un bruit qui aurait retenu mon attention. A la rigueur, c'est normal puisque le Col _____ est à environ dix kilomètres de distance de _____.

J'ai observé le phénomène pendant deux secondes environ. J'estime sa vitesse à deux fois la vitesse d'un avion à réaction, à peu près 3000 km/h. En tout cas, plus vite que la vitesse du son.

Je ne sais pas pourquoi j'ai vu ça. Il faisait nuit, ça a attiré mon regard. »

La communication par téléphone avec monsieur M. _____ prend fin ce jour à 18 heures.

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF		
Compagnie De			PROCES-VERBAL D'INVESTIGATION	
Unité Bt				N° Pièce 3
Code unité	Procès-Verbal 1406 / 2001			

NATURE DE L'INFRACTION – REFERENCES

OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

Nous soussigné lieutenant C. _____ L _____, adjoint du commandant de compagnie à _____

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 mai 1903 relatif au service et à l'organisation de la gendarmerie nationale,
Rapportons les opérations suivantes.

Le 23 octobre 2001, à 11 heures 10, nous, lieutenant C _____, recevons le gendarme L _____ D _____, témoin oculaire d'un phénomène aérospatial non identifié. Sur son identité, le témoin nous communique les renseignements suivants : L _____ D _____ né le _____ à _____, gendarme spécialiste montagne, _____ divorcé, un enfant, demeurant _____

Cette rencontre fait suite à un entretien par téléphone intervenu lundi 8 octobre 2001 et à une rencontre à _____ mardi 9 octobre 2001, au cours de laquelle ce gendarme a dessiné le phénomène observé (Cf Pièce n° 4)

Orientant le sujet de discussion sur le phénomène observé, nous notons les propos et explications prononcés par le gendarme L _____ :

« Dimanche 7 octobre 2001, en soirée, je circulais sur l'autoroute A _____ dans le sens _____ accompagné de mon amie, G _____ M _____. Après le deuxième tunnel, celui _____, environ 100 mètres après la sortie, j'ai observé le phénomène aérien lumineux. Pour décrire ma position dans le véhicule, je précise que j'étais conducteur de mon véhicule RENAULT SUPER 5 (modèle 1985). Etant grand, je mesure 1,86 mètre, le siège était reculé quasi à fond. A cet instant de la journée, la visibilité était « limite sombre », avant la nuit, c'est-à-dire qu'au loin il y avait un fond de lueur.

Sans bouger de ma position dans la voiture, j'ai vu la lumière verte apparaître en haut à droite du pare brise et passer sans plongeant devant mes yeux pour sortir de mon champ de vision, au milieu à gauche du pare-brise. La trajectoire venait de l'arrière du véhicule, c'est-à-dire qu'elle n'était pas perpendiculaire au sens de marche de la voiture. L'objet est resté lumineux vert, « une boule de feu », comme je l'ai dessiné.

Concernant son altitude, je reviens sur ce que j'avais dit. Je l'avais estimé en effet à trois ou quatre cent mètres. Aujourd'hui, je mets en doute cette approximation après être repassé de jour sur l'A _____ dans les mêmes conditions de circulation. A la sortie du tunnel, il faut rouler quelques mètres pour apercevoir le premier sommet montagneux. La lumière est apparue à mi-pente, c'est-à-dire par rapport à la Chaîne des _____ (Sommet du _____ à environ 1500 mètres). Donc j'estime aujourd'hui l'altitude de l'objet lumineux aperçu supérieure à 1500 mètres, peut-être 1800 – 2000 mètres (Pointe du _____ 2341 mètres). De la sortie du deuxième tunnel jusqu'au panneau d'autoroute _____, sur lequel j'avais lu l'heure « 19 heures 33 », à 110 km/h, il faut 32 secondes pour parcourir la distance.

Je ne saurais estimer la grosseur de l'objet. Il m'est apparu à peine deux secondes. J'en garde l'impression de quelque chose de volumineux et d'une extrême rapidité. Je compare la vitesse à celle d'une étoile filante, moins rapide. Je ne me réfère pas à un avion de chasse car on est trompé par le bruit de l'avion. Etant dans la voiture avec la musique, je n'ai pas entendu de bruit : ni passage, ni déflagration, ni détonation, ni grondement.

Code unité	Procès-Verbal 1406 / 2001	N° Pièce 3	N° Feuille 2
------------	------------------------------	---------------	-----------------

J'ai pensé qu'il allait y avoir un impact au sol vers [redacted] Après avoir perdu des yeux l'objet, j'ai eu un instant de surprise, sans réaction, pendant deux secondes. J'ai alors demandé à mon amie si elle avait vu la même chose, ce qu'elle a confirmé. J'ai alors regardé l'heure à la montre de la voiture et ai tendu l'oreille dans l'attente d'une détonation, qui aurait témoigné de l'impact au sol. Vu l'axe, la vitesse et la direction pris par l'objet, j'étais persuadé que cela allait taper la montagne. Mais il n'y a pas eu de lueur de feu, rien. Ensuite j'ai pensé à un feu d'artifice.

Lundi 8 octobre 2001, dans la matinée, arrivé à [redacted] après le « posé » de l'hélicoptère, j'ai discuté avec l'adjudant S. [redacted] qui m'a expliqué rentrer de mission à la demande de la compagnie pour rechercher les traces d'un objet lumineux vert aperçu hier soir, vers 19 heures 30, par un témoin, qui aurait percuté la montagne dans les [redacted]. C'est la raison pour laquelle je vous ai téléphoné car j'étais aussi témoin.

Après le coup de fil à la compagnie, j'ai alors appris que le gendarme V. [redacted] J. [redacted], affecté au D.A.G. de [redacted], avait également aperçu cet objet vert dans le ciel la veille au soir. Il m'a dit qu'il était en voiture, après [redacted], sur l'autoroute, quand il a vu l'objet. Au niveau de l'heure, il situe le passage dans le créneau 19H15 – 19H45. Il a vu le même objet que je viens de décrire, avec la même impression d'impact au sol. »

La discussion avec le gendarme L. [redacted] prend fin ce jour à 11 heures 40.

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF		
Compagnie			PROCES-VERBAL DE SYNTHESE	
Unité Bt				
Code unité	Procès-Verbal 1406 / 2001	N° Pièce 1	N° Feuille 1	

NATURE DE L'INFRACTION – REFERENCES

OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

Nous soussigné lieutenant C L , adjoint du commandant de compagnie à

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 mai 1903 relatif au service et à l'organisation de la gendarmerie nationale,
Rapportons les opérations suivantes.

Le 7 octobre 2001, à 21 heures 01, puis à 21 heures 07, monsieur M , domicilié à contacte par téléphone le Centre Opérationnel de la Gendarmerie à et relate « **avoir vu un objet non identifié vert brûlant qui s'est écrasé au col de vers 19 heures 30** ». La compagnie de gendarmerie départementale de , territorialement compétente, a connaissance de ces informations lundi 8 octobre 2001 à 08 heures. Le témoignage de monsieur M est recueilli et fait l'objet de la pièce n° 2.

Aussitôt en réaction à ce renseignement, il est demandé au Détachement Aérien de la Gendarmerie à de réaliser un survol de la zone désignée par le témoin afin éventuellement de découvrir le point d'impact de l'objet aperçu. Le décollage de l'hélicoptère ALOUETTE 3 piloté par l'adjudant S , accompagné du chef mécanicien P , intervient dès 09 heures 13. Le survol de la région du Col de dans le massif montagneux des ne permet pas de découvrir des traces du passage de l'objet ou de son impact sur le sol. L'appareil regagne sa base à , à 09 heures 57.

Un peu plus tard, au cours de la matinée, le gendarme L D du Peloton de la Gendarmerie de Haute Montagne à se manifeste d'initiative. Par téléphone, il explique avoir constaté, hier soir vers 19 heures 30, alors qu'il circulait à bord de sa voiture sur l'autoroute A en direction de , un phénomène aérien non identifié. Son amie, qui l'accompagnait, a aussi été témoin du fait. La relation qu'il nous fait de l'événement est très proche de l'observation de monsieur M . Nous recueillons le témoignage du gendarme L , qui dessine sur papier libre le phénomène aperçu (Cf Pièces n° 3 et 4).

La zone montagneuse où monsieur M relate avoir vu le P.A.N. étant proche d'un champ de tir pour l'artillerie de montagne, nous prenons attache avec le R.A.M. stationné à qui confirme l'absence de manœuvres et de tir dans le massif des

Poursuivant nos investigations, nous demandons au C.O.G. de vérifier si d'autres personnes ont téléphoné à la gendarmerie, dimanche soir, pour signaler le même phénomène, et d'étendre ces vérifications aux standards de la police nationale et des sapeurs-pompiers de la ainsi qu'aux C.O.G. des départements limitrophes (, , et). Nous apprenons ainsi que la brigade territoriale de a été engagée, dimanche 7 octobre 2001 de 20H00 à 21H00, à la « **recherche de l'impact d'une boule de feu sur le secteur de la Croix de en vain. Le planton a été avisé du phénomène à 19 heures 35** ». Egalement, ce même soir à 19 heures 54, madame R M s'est manifestée auprès du C.O.G. de la , expliquant « **avoir vu une boule de feu blanche verdâtre tomber derrière il y a 20 minutes environ ; cela a duré deux secondes. Cela est tombé du ciel vers le sol sans faire de bruit. L'appelante se trouvait alors sur la route près de CARREFOUR à , avec son ami. L'appelante dit qu'il peut s'agir d'une illusion d'optique** ». (Cf Pièce n° 5)

Code unité	Procès-Verbal 1406 / 2001	N° Pièce 01	N° Feuille 2
------------	------------------------------	----------------	-----------------

Nous prenons attache avec les services de l'aérodrome de _____
situé à _____. Le centre météorologique nous communique les informations et
prévisions de la soirée du dimanche 7 octobre 2001. De son côté, le contrôleur aérien du service des pistes
déclare que rien n'a été décelé sur les écrans radar ce soir-là, précisant que la physionomie montagnueuse
de la région rend difficile les observations sur l'écran. (Cf Pièce n° 6)

CONCLUSION

De l'enquête menée, il appert qu'un phénomène aérospatial non identifié a été observé,
dimanche 7 octobre 2001 aux alentours de 19 heures 30, par plusieurs témoins, au dessus des
départements de _____

Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène.

- 1) Un objet a réellement traversé l'espace aérien de la région et a été observé par
plusieurs personnes, auquel cas il pourrait s'agir d'un météore ou d'un satellite en fin
de vie, qui est allé s'écraser sur Terre.
- 2) Les témoins ont été victime d'une illusion d'optique, plus précisément d'un mirage. En
effet, l'heure à laquelle le P.A.N. a été aperçu correspond à l'heure de déclenchement
des opérations militaires anglo-américaines contre l'Afghanistan. Il est alors possible
que les témoins aient observé l'image virtuelle d'un missile allié, qui évoluait
réellement dans les airs à plusieurs centaines de kilomètres de distance. Ce
phénomène serait dû à une réfraction de la lumière sur les hautes couches de
l'atmosphère créant une image virtuelle de l'objet réel à plus ou moins grande
distance. Ce faisant, les témoins oculaires sont convaincus d'observer l'objet réel. Ce
type de mirage est fréquent en mer et est lié aux conditions météorologiques.

Finalement aucun trouble à l'ordre public n'en résulte. L'enquête menée dans la région de
_____ l'a été dans une relative discrétion et rien n'a été mentionné dans la presse
locale ou régionale. A ce jour, aucun impact d'un quelconque objet n'a été porté à notre connaissance.
Aucun autre témoin oculaire du phénomène ne s'est non plus manifesté.

Fait et clos à _____

le 24 octobre 2001.



Dessin réalisé par le gendarme L. D. mardi 9 octobre 2001,
représentant le phénomène lumineux aérien observé.

(Dessin original scanné)

LE 16/10/2001

A L'attention , du Lieutenant C.

En ce qui concerne le **CODIS** vérification en cours .
Doit nous recontacter si réponse positive . NEANT CODIS 73

Pour la **POLICE** , les appels sont enregistrés sur cassettes et pour une éventuelle recherche informatique il faut fournir l'identité de l'appelant . Il n'y a pas de mode type " mots clés".

Ci-Joint Document récupéré auprès des COG limitrophes . ()

C.O.G

* *
* IMPRESSION LE 16/10/01 A 16:25 *
* PAR ASPIRANT (COG) *
* *

Evenement NO 022 du repertoire de permanence
recueilli par ADJ/C V.
produit le 07/10/01 a 21:01
Origine : GPT.GD.
Appel TPH : Nom : MR M
adresse :

TEXTE :

PERSONNE AYANT VU UN OBJET NON IDENTIFIE VERT BRULANT ET QUI S'EST ECRASE AU C
OL DE VERS 19 HEURES 30.
PERSONNE RESIDANT AU CHALET

LOCALISATION :

Lieu : Type : FIC Fic : NAT Cls : ***
rattachee a :
Voie : INDETERMINE

* *
* IMPRESSION LE 16/10/01 A 16:25 *
* PAR ASPIRANT (COG) *
* *

Evenement NO 024 du repertoire de permanence
recueilli par ADJ/C V.
produit le 07/10/01 a 21:07
Origine : GPT.GD.
Appel TPH : Nom : MR M
adresse :

TEXTE :

PERSONNE AYANT VU UN OBJET NON IDENTIFIE VERT EN FEU ET QUI S'EST ECRASE VERS
LE COL DE VERS 19 HEURES 30.
ADRESSE: MR M , CHALLET

LOCALISATION :

Lieu : Type : CNE Fic : *** Cls : ***
Voie : INDETERMINE

*
* IMPRESSION LE 16/10/01 A 17:00 *
* PAR R (COC) *
*

Evenement NO 024 du repertoire de permanence
recueilli par A
produit le 07/10/01 a 19:54
Origine : BT.
Appel TPII : Nom : R M
adresse :

TEXTE :

A VU UNE BOULE DE FEU TOMBER BLANCHE VERDATERE DERRIERE --IL Y A 20
MINUTES ENVIRON CELA A DURE 2 SECONDES APPELANTE R M
---CELA EST TOMBE DU CIEL VERS LE SOL--AUCUN BRUIT SE TROUVAIT ALORS SUR LA
ROUTE PRES DE CARREFOUR A AVEC SON AMI L APPELANTE DIT QU IL PEUT
S AGIR D UNE REFRACTION D OPTIQUE
----INFO A BT ----

LOCALISATION :

Lieu : Type : CNT Fic : *** Cls : ***
Voie : INDETERMINE



MSG reçu

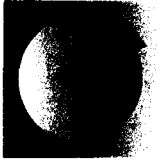
Expediteur :
Destinataires : Destinataire principal
:
:
GDH dépôt CG : 07/10/01 21:57
GDH dépôt TDG : 07/10/01 21:42
Imprimé le : 07/10/2001 21H48

URGENCE : ROUTINE
DATE-HEURE : 8 OCT 01
DE :
A : COG CIEGEND

OBJ: INTERVENTION A
OBJET: CHUTE D'UNE BOULE DE FEU SUR SECTEUR
A 19 H 35, PLANTON AVISE PAR COG QU'UNE BOULLE DE FEU SERAIT TOMBEE DANS LE
SECTEUR DE , A PROXIMITE DE
PATROUILLE DE DEUX MILITAIRES SE RENDENT SUR PLACE.
GRADE DE PERMANENCE SECTEUR 12 AVISE.
RENDENT COMPTE AU COMMANDANT DE COMPAGNIE DE LA NATURE DE L'INTERVENTION.
A 20 H 10, ARRIVES A , AUCUN INDICE VISUEL AUTOUR DE L'ARRIVEE DU
TELEPHERIQUE.
RECHERCHES EFFECTUEES AUPRES DU SECTEUR DESIGNÉ, PAR LES CHEMINS COMMUNAUX.
IDEM POUR ROCHE BERANGER ET PLATEAU DE . R.A.S.
AVONS PRIS CONTACT AVEC QUELQUES COMMERCANTS ET
TOUT RENSEIGNEMENT FERA L'OBJET D'UNE INFORMATION AUPRES DE NOS SERVICES.
FIN DES RECHERCHES A 21 HEURES.

16-10-2001 17:13

P.01



**METEO
FRANCE**

Gendarmerie Nationale
Lieutenant C.

OBJET : conditions météorologiques de la soirée du dimanche 7 octobre 2001

à

Ce dimanche 7 octobre 2001 la situation météorologique générale sur la France fait état d'un rapide flux de sud-ouest en altitude lié à la dépression en mer d'Irlande. Autour de cette dépression circule des perturbations qui affectent la France.

Une de ces perturbations achève de traverser la dans la matinée du dimanche 7 octobre. Les dernières précipitations tombent sur la jusqu'à midi. L'amélioration est très rapide et le soleil revient en dès 13 heures 15. Le ciel est quasiment clair en soirée en dehors de quelques rares nuages le long du relief.

A la station automatique de , à 19 heures 30 le vent d'ouest varie entre 2 et 4 m/s, la température est de 14°4 avec une humidité de 83%, la pression mer est d'environ 1010 hPa.

fait à le 18 octobre 2001
pour le Délégué Départemental de METEO-FRANCE
le responsable de la climatologie
M. D. V